

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N^o1
DE LA RÉGIE
RELATIVEMENT À L'ÉTAT D'AVANCEMENT 2005
DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2005-2014**

1. **Références :** (i) ÉAPA 2005, page 17
(ii) ÉAPA 2005, page 18
(iii) Dossier R-3584-2005, pièce HQD-1, document 1, page 11

Préambule :

À la référence (i), le Distributeur affirme que « *Dans l'État d'avancement du Plan d'approvisionnement, la prévision de la demande incorpore des économies d'énergie correspondant au nouvel objectif de 4,1 TWh implantés du PGEÉ 2005-2010 proposé.* ». Le tableau 2.5 de la référence (ii) présente, entre autres, les économies d'énergie spécifiquement associées au Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ), par marché.

Dans le dossier R-3584-2005 relatif au PGEÉ 2005-2010, le tableau 2.4 de la référence (iii) fait état des impacts énergétiques attendus, par marché et par programme.

Les économies d'énergie prises en compte à partir de 2011 (ou implantées en 2010, selon le cas) sont de 4,1 TWh aux références (ii) et (iii). Cependant, les économies prévues annuellement entre 2004 et 2010 (ou 2009, selon le cas) diffèrent d'un tableau à l'autre.

Demande :

- 1.1 Veuillez expliquer les différences observées en termes d'économies d'énergie entre les tableaux des références (ii) et (iii).

Réponse:

Les économies d'énergie présentées dans le Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) (référence iii) sont des GWh implantés cumulés, tandis que les économies d'énergie du ÉAPA 2005 (références i et ii) correspondent aux GWh mensualisés cumulés. Dans les deux cas, il s'agit des économies d'énergie cumulées au 31 décembre de chaque année.

Les GWh implantés font référence à la valeur énergétique des mesures implantées durant une année donnée, pour lesquelles le Distributeur a dû faire un déboursé. Ainsi, cette valeur équivaut à la sommation des gains unitaires annuels nets retenus pour chacune des mesures implantées, multipliée par le volume de ces mêmes mesures adoptées durant l'année considérée et ce, sans aucune considération quant à la date de l'implantation de

ces mesures chez les clients. Le Distributeur utilise le concept des GWh implantés pour faire l'appariement avec le budget annuel demandé dans le cadre du PGEÉ.

Par contre, dans le cas des GWh mensualisés, le Distributeur tient compte du moment de l'implantation des mesures et de la répartition mensuelle de l'utilisation de l'électricité affectée par chacune des mesures (chauffage des locaux, climatisation, etc.). L'impact de l'implantation ne sera pleinement ressenti qu'à partir de l'année suivante. Par conséquent, les GWh mensualisés cumulés sont toujours inférieurs aux GWh implantés cumulés, pour l'année d'implantation. Les GWh mensualisés cumulés sont utilisés pour la prévision de la demande (références i et ii).

À titre d'exemple, les économies d'énergie implantées et cumulées au 31 décembre 2010 atteignent 4,1 TWh (référence iii), sur la base de l'ensemble des gains unitaires des mesures implantées de 2003 à 2010. Les économies d'énergie mensualisées cumulées totalisent par ailleurs 3,7 TWh au 31 décembre 2010 et atteignent 4,1 TWh seulement à la fin de 2011, puisque les mesures d'économie d'énergie implantées durant l'année 2010 n'atteindront leur plein impact annuel que l'année suivante (référence ii).

2. **Références :** (i) Décision D-2005-178, page 12
(ii) Dossier R-3550-2004, pièce HQD-3, document 3, page 38

Préambule :

Les états d'avancement 2002 et 2003 du Plan d'approvisionnement 2002-2011 incluent un tableau des approvisionnements additionnels requis selon un scénario fort (ancien critère de fiabilité en énergie).

Le nouveau critère de fiabilité en énergie, adopté par la Régie pour le Plan d'approvisionnement 2005-2014 (référence i), est ainsi formulé :

« Satisfaire un scénario des besoins qui se situe à un écart-type au-delà du scénario moyen à cinq ans d'avis (incluant l'aléa de la demande et l'aléa climatique), sans encourir, vis-à-vis des marchés de court terme hors Québec, une dépendance supérieure à 5 TWh par année. » (nous soulignons)

Demandes :

- 2.1** Veuillez mettre à jour le tableau des approvisionnements additionnels requis (référence ii) en fonction du nouveau critère de fiabilité en énergie adopté par la Régie.

Réponse:

Dans l'État d'avancement du Plan d'approvisionnement (ÉAPA) 2002 et dans celui de 2003, le Distributeur présente un tableau des besoins à approvisionner qui tient compte de l'impact combiné de l'aléa prévisionnel de la demande et de l'aléa découlant des conditions climatiques. Le Distributeur y présente aussi les moyens qu'il envisageait mettre en place afin d'assurer la fiabilité en énergie des approvisionnements.

En ce qui concerne l'ÉAPA 2005, le Distributeur estimait préférable d'attendre que le gouvernement du Québec énonce des orientations, dans la suite de l'Avis A-2005-01 de la Régie de l'énergie, concernant la distribution d'électricité aux grands consommateurs industriels.¹

Ces orientations pourraient permettre au Distributeur de formuler des modalités tarifaires afin de gérer, de manière spécifique, l'aléa prévisionnel de la demande des grands consommateurs industriels, par une capacité d'influencer ou de retarder des additions de charges.

Dès que ces orientations seront connues, le Distributeur procèdera à l'évaluation de l'impact combiné de l'aléa prévisionnel de la demande et de l'aléa découlant des conditions climatiques. Le Distributeur présentera alors un tableau des besoins à approvisionner tenant compte des résultats de cette évaluation et, le cas échéant, la stratégie qu'il entend déployer afin de s'assurer de rencontrer le critère de fiabilité en énergie, tel que formulé par la Régie de l'énergie.

Pour l'heure, conformément à la décision D-2005-178 de la Régie, le Distributeur compte sur des approvisionnements de plus de 5 TWh en provenance des marchés de court terme, dans la mesure où une partie de ceux-ci pourraient provenir, directement ou par le biais de swaps, du Québec.

Finalement, le Distributeur réitère que Hydro-Québec Production dispose de plusieurs projets en développement. La réalisation de

¹ Avis adressé au ministre des Ressources Naturelles et de la Faune, le 30 mai 2005.

ces projets contribuera à la sécurité énergétique du Québec et réduira d'autant sa dépendance envers les marchés hors Québec.

- 2.2** Veuillez exposer la stratégie du Distributeur dans le cas où la dépendance envers les marchés de court terme hors Québec serait supérieure à 5 TWh.

Réponse:

Voir réponse 2.1

- 3. Références :** (i) Décision D-2005-178, page 34
(ii) ÉAPA 2005, page 35

Préambule :

Dans la décision D-2005-178, la Régie demande au Distributeur de :

« [...] présenter un rapport détaillé, dans le cadre des états d'avancement du Plan [2005-2014] et du plan d'approvisionnement 2008-2017, de l'état d'avancement des études et de la réalisation des projets de construction de centrales hydroélectriques, de raccordement de réseaux autonomes au réseau intégré et d'implantation de systèmes JED. » (nous soulignons)

L'état d'avancement du plan d'approvisionnement des réseaux autonomes 2005-2014 se limite à ceci :

« Le Distributeur maintient telles quelles les données relatives aux réseaux autonomes, contenues au Plan. Il donnera suite aux demandes que la Régie a exprimées dans sa décision D-2005-178. »

Pourtant, à titre d'exemple, il est mentionné dans le dossier R-3585-2005 que :

« Le Transporteur ajoutera également dans ce poste une section à 25 kV raccordée aux tertiaires des transformateurs. Ce projet, qui représente un investissement d'environ 2,7 M\$, est réalisé suite à une demande de Hydro-Québec Distribution pour raccorder le village de Wemotaci au réseau. »

Demande :

- 3.1** Veuillez déposer le rapport détaillé demandé dans la décision D-2005-178, en y précisant notamment le plan d'action pour la prochaine année.

Réponse:

Localisation	Moyen envisagé	Avancement
La Romaine	Centrale hydroélectrique en partenariat avec la communauté	Les discussions sont au point mort avec le conseil de bande depuis qu'une nouvelle équipe a été élue au mois d'août 2005.
La Romaine	Raccordement au réseau d'Hydro-Québec TransÉnergie	Une étude économique sommaire a été réalisée pour le raccordement à 161 kV via Natashquan. Vu le coût élevé du carburant diesel, ce raccordement pourrait être envisageable, à long terme. Des orientations seront prises en fonction du projet de centrale hydroélectrique.
Weymontachie	Raccordement au réseau intégré	Le projet est en cours du côté d'Hydro-Québec TransÉnergie (R-3585-2005)..
Île d'Entrée	Jumelage éolien-diesel	Plusieurs mandats sont en cours pour une mise en service d'un projet-pilote en 2007.
Nunavik	Jumelage éolien-diesel	Les tours de mesure de vent sont toujours en opération à Inukjuak et Kuujjuaraapik. La mise en service d'un projet-pilote est prévue en 2008.
Cap-aux-Meules	Jumelage éolien-diesel	Ce projet est tributaire des résultats de l'étude de raccordement des îles de la Madeleine. Un mandat a été confié à TransÉnergie afin de réévaluer les coûts d'un raccordement.
Nunavik	Raccordement au réseau intégré	Aucun raccordement des communautés du Nunavik n'est présentement envisageable.
Ensemble des réseaux autonomes	Énergies renouvelables	Le Distributeur fait actuellement l'inventaire des technologies existantes, de leur maturité et du coût de revient global. Par la suite, les technologies les plus prometteuses seront analysées sous la forme d'études de faisabilité associées à des sites précis.